

CONTRATS CONCLUS AVANT LE 01/01/2012 (art. 61 Loi 03/07/1978)							CONTRATS CONCLUS A PARTIR DU 01/01/2012 (art. 65/3, §2, Loi 03/07/1978)						
C.P.	SECTEUR	A.R. & M.B.	ENTREE EN VIGUEUR	ANCIENNETE	DUREE DU PREAVIS		PRISE DE COURS	A.R. & M.B.	ENTREE EN VIGUEUR	ANCIENNETE	DUREE DU PREAVIS		PRISE DE COURS
					Employeur	Travailleur					Employeur	Travailleur	
120	C.P. de l'industrie textile et de la bonneterie	A.R. 17.07.2001 M.B.17.08.2001	01.01.2002 indéterminée	6m-5 ans 5-10 ans 10-15 ans 15-20 ans 20 ans et plus	35 j 42 j 56 j 84 j 112 j	rég. lég. " " " "	lundi suivant " " " "	A.R. 14.12.2012 M.B. 07.01.2013	01/01/2013	6 mois – 5 ans 5 - 10 ans 10 – 15 ans 15 – 20 ans 20 ans et plus	40 j 48 j 64 j 97 j 129 j	Régime légal	Lundi suivant
					Prépension : Voir AR						Prépension : 0 - < 6 mois : 28j 6 mois -< 20 ans : 32j 20 ans et plus : 64 j		

C.P.	Secteur	A.R. & M. B.	Entrée en vigueur	Anciennete	duree du préavis		Prise de cours
					Employeur	Travailleur	
120.01 (ancien CP 123 abrogé depuis le 01/01/2000)	Industrie textile arron. adm. de Verviers	A.R.14.07.1960 M.B.27.08.1960	27.08.1960 indéterminée	-6 mois de service ininterrompu +6 mois	7 j rég.légal	3 j rég.légal	le lendemain du jour où le congé a été donné

C.P.	Secteur	A.R. & M.B.	Entrée en vigueur	Anciennete	duree du préavis		Prise de cours
					Employeur	Travailleur	
120.01	S.C.P. de l'industrie textile de l'arrondissement administratif de Verviers	A.R. 04.02.2002 M.B.20.02.2002	01.01.2002 Indéterminée	6 mois- 5 ans	35 j	la moitié de celui de l'employeur Un demi jour est arondi à l'unité inférieure.	lundi suivant
				5-10 ans	42 j		"
				10-15 ans	56 j		"
				15-20 ans	84 j		"
				20 ans et plus	112 j		"
				<u>Prépension :</u> Voir AR			
		A.R. 15.05.2012 M.B. 12.06.2012	Publication M.B. Indéterminée	6 mois- 5 ans	42j	21j	Lundi suivant
				5-10 ans	49j	24j	"
				10-15 ans	63j	31j	"
				15-20 ans	91j	45j	"
				20 ans et plus	119j	59j	"
				<u>Prépension :</u> Voir AR			

C.P.	Secteur	A.R. & M.B.	Entrée en vigueur	Anciennete	durée du préavis		Prise de cours
					Employeur	Travailleur	
120.02 (ancien CP 122 abrogé depuis le 01/01/2000)	SCP de la préparation du lin	A.R.19.10.1962 M.B.25.10.1962	25.10.1962 indéterminée	-6 mois de service ininterrompu +6 mois	7 j rég.légal	3 j	lundi suivant

C.P.	SECTEUR	A.R.& M.B.	ENTREE EN VIGUEUR	ANCIENNETE	DUREE DU PREAVIS		PRISE EN COURS
					Employeur	Travailleur	
120.02	SCP de la préparation du lin	A.R. 26.08.03 M.B. 16.09.03	16.09.03 Indéterminé	5 - <10 ans 10 - <15 ans 15- <20 ans 20 ans et plus <u>Prépension</u> : régime légal	42 j 56 j 84 j 112 j	régime légal	lundi suivant « « «
		A.R. 11.04.12 M.B. 25.04.12	01.04.12 indéterminé	< 6 mois 6 m > 5 ans 5 ans > 10 ans 10 ans > 15 ans 15 ans > 20 ans 20 ans et plus <u>Prépension</u> : régime légal	28 j 40 j 48 j 64 j 97 j 129 j	régime légal	lundi suivant « « « «

C.P.	Secteur	A.R. & M.B.	Entrée en vigueur	Anciennete	durée du préavis		Prise de cours
					Employeur	Travailleur	
120.03	S.C.P. de la fabrication et du commerce de sacs en jute ou en matériaux de remplacement	A.R. 10.07.2003 M.B. 24.07.2003	24.07.2003 Indéterminée	< 5 ans 5 - < 10 ans 10 ans - < 15 ans 15 - < 20 ans 20 ans et plus	35 j 42 j 56 j 84 j 112 j	Régime légal « « « «	Lundi suivant « « « «
		A.R. 13/03/2012 M.B. 02.04.2012	02.04.2012 Indéterminée	< 6 mois 6 mois -<5ans 5 ans - <10 ans 10 ans -<15 ans 15 ans - < 20 ans 20 ans et +	28 j 40 j 48 j 64 j 97 j 129 j		